

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 29 juin 2009****MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. BORDAT  
**Membres présents** : M. MILLOT - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. AYACHE - M. OUAZANA  
**Membres excusés** : Mme POPARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. BERTELOOT (pouvoir Mme C. MARTIN)  
**Membres absents** : Mme BERNARD - Mme MILLE - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE

**OBJET****DE LA DELIBERATION****Musée de la Vie Bourguignonne - Acquisition d'oeuvre - Demande de subvention**

Madame Durnet-Archeray, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville a l'opportunité d'acquérir, au bénéfice du Musée de la Vie Bourguignonne, une affiche intitulée *Le Morvan - Fédération Morvandelle de Tourisme*.

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de la politique d'acquisition d'affiches menée depuis de nombreuses années par le Musée de la Vie Bourguignonne, qui démontre combien ce support a été un moyen de communication privilégié pour faire découvrir la province française.

Cette affiche, dessinée par Fernand Chalandre au début du XXème siècle, est particulièrement intéressante par son sujet, évoquant une région où l'industrialisation n'a pas encore été réalisée, et par sa rareté, puisqu'elle est proposée pour la première fois dans un catalogue de vente publique depuis vingt-cinq ans.

Le coût de cette acquisition est estimé à 750 €, et elle a reçu l'avis favorable de la commission scientifique interrégionale d'acquisition des musées de France.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :


1 - décider l'acquisition, par la Ville, d'une affiche intitulée *Le Morvan - Fédération Morvandelle de Tourisme* au bénéfice du Musée de la Vie Bourguignonne ;

2 - solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être attribuées pour cette opération ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

02 JUL. 2009



PUBLIÉ LE 2/07/09